

Les jardins familiaux : mieux se nourrir et la possibilité que chacun puisse se nourrir

Respectable Loge, République Malouine, Orient de Saint Malo, Région 9

Mots-clefs : Agriculture urbaine

Agriculture et arboriculture urbaine ; ce sont de nombreux enjeux : de l'urbanisme, de santé publique, d'une alimentation plus saine, de la diversité, du vivre ensemble, de l'apprentissage de l'environnement, de la pollinisation, etc...

Les jardins partagés dans les parcs des villes et des villages comme au Québec, permettraient aux citoyens de se nourrir sainement et d'avoir une activité productive, cela contribuerait aussi à la diminution des déchets organiques en les collectant dans des bacs mis à disposition pour créer un substrat nécessaire aux futurs jardins ; ce qui induit moins de transport vers les unités de traitement entraînant moins de pollution urbaine.

Les fruits et légumes récoltés permettraient aux plus démunis de se nourrir, les autres plus aisés pourraient se fournir auprès de magasins de proximité à des prix plus en adéquation avec leurs revenus.

Ces jardins partagés seraient aussi un lien social, un lieu de partages et d'échanges culturelles et intergénérationnels, des lieux de solidarité et de convivialité, des lieux permettant aux anciens d'apprendre aux plus jeunes comment obtenir une nourriture saine naturelle et peu chère ; à ce titre il me semble nécessaire de développer les carrés de jardin en milieu scolaire et ce dès la maternelle afin que les enfants connaissent la vraie nature et non les produits ensachés sous plastique ou transformés pour une consommation immédiate.

Mais n'oublions pas nos aînés dans les EPHAD qui pourraient sortir de leur isolement entre 4 murs, en partageant leur expérience avec les plus jeunes.

Dans un premier temps les municipalités mettraient à disposition des lieux de cultures ainsi que la fourniture gratuite des graines pour une première utilisation, charge aux futurs jardiniers bénévoles de créer une banque de partage des graines afin de court-circuiter le monopole des semenciers.

Pour la mise en place de ces espaces, il serait nécessaire de diminuer le nombre de places de parking lors de l'attribution des permis de construire : soit une place par logement au lieu d'un et demi actuellement.

Ces jardins seraient sous le contrôle d'un conseiller municipal délégué membre du CCAS afin de cibler les attributaires sous le même principe que les banques alimentaires, mais plus qu'une solidarité passive il s'agirait d'une solidarité active. L'encadrement pourrait être fait par des emplois aidés, ou des étudiants stagiaires des écoles d'agriculture ou d'horticulture ce qui serait une expérience doublement enrichissante.

Que ce rêve devienne réalité me semble utopique, mais l'utopie d'un jour peut-être la réalité de demain.

En conclusion : pour la mise en place de ces jardins partagés, préférer les espaces végétalisables aux espaces bétonnés.